

L'ÉMERGENCE ET LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LE PIAUI - XVIIIe et XIXe siècles.

Maria Alveni Barros Vieira¹

Résumé

Dans cet article, nous voulons énumérer et décrire les modalités des écoles privées créées dans une société rurale, productrice et reproductrice de l'élevage. L'élaboration du travail repose sur un ensemble de sources littéraires et normatives appartenant aux Archives publiques de l'État du Piauí et aux Archives historiques d'outre-mer de Lisbonne. Une analyse rigoureuse des sources, consubstanciée dans la conception de forme scolaire élaborée par les sociologues Vincent, Lahire et Thin articulée avec la notion de pratique culturelle esquissée par l'historien Chartier, nous permet de déduire que la diffusion des directives légales et des idées libérales au Brésil a suscité l'intérêt de citoyens piauiens à créer des écoles privées éducatrices pour enfants et jeunes.

Mots-clés: Capitania. Enseignement privé. Province. Piauí.

Abstract

In this article, we intend to list and describe the modalities of private schools created in a rural society, producer and breeder of livestock. The work is based on a set of literary and normative sources belonging to the Public Archives of the State of Piauí and the Historical Archives of Lisbon. A rigorous analysis of the sources, embodied in the conception of school form elaborated by the sociologists Vincent, Lahire and Thin articulated with the notion of cultural practice outlined by the historian Chartier, allow us to infer that the diffusion of legal guidelines and liberal ideas in Brazil instigated the interest of Piauí citizens in creating private schools for children and young people.

Keywords: Captaincy. Private Education. Province. Piauí.

Resumen

En este artículo, pretendemos enumerar y describir las modalidades de escuelas particulares creadas en una sociedad rural, productora y reproductora del criadero de ganado. La elaboración del trabajo se basa en un conjunto de fuentes literarias y normativas pertenecientes al Archivo Público del Estado de Piauí y al Archivo Histórico Ultramarino de Lisboa. Un análisis riguroso de las fuentes, consubstanciada en la concepción de forma escolar elaborada por los sociólogos Vincent, Lahire y Thin articulada con la noción de práctica cultural delineada por el historiador Chartier, nos permiten inferir que la difusión de directrices legales y de las ideas liberales en Brasil instigaron el interés de ciudadanos piauienses en crear escuelas particulares educadoras de niños y jóvenes.

Palabras clave: Capitanía. Enseñanza Particular. Provincia. Piauí.

Resumo

Neste artigo, pretendemos elencar e descrever as modalidades de escolas particulares criadas em uma sociedade rural, produtora e reprodutora do criatório de gado. A feitura do trabalho encontra-se assente em um conjunto de fontes literárias e normativas pertencentes ao Arquivo Público do Estado do Piauí e ao Arquivo Histórico Ultramarino de Lisboa. Uma análise rigorosa das fontes, consubstanciada na concepção de forma escolar elaborada por pelos sociólogos Vincent, Lahire e Thin articulada com a noção de prática cultural delineada pelo historiador Chartier, nos permitem inferir que a difusão de diretrizes legais e das ideias liberais no Brasil instigaram o interesse de cidadãos piauienses em criarem escolas particulares educadoras de crianças e jovens.

Palavras-Chave: Capitania. Ensino Particular. Província. Piauí.

Introduction

¹ Professeur de pédagogie à l'université fédérale du Piauí

Entre le milieu des années 1750 et au cours des décennies suivantes du XVIIIe siècle, Les autorités portugaises ont cherché à établir des lignes directrices juridiques dans le but de réorienter la façon dont les enfants et les jeunes seraient éduqués et instruits tant dans le royaume lusitanien que dans ses domaines. Ils sont exemplaires en ce sens, la licence du 28 juin 1759 et la loi du 6 novembre 1772, la première a cherché à ordonner une forme scolaire pour éduquer les enfants et les jeunes par des études simplifiées, pragmatiques, laïques et surtout modernes.

La loi suivante, celle du 6 novembre 1772, a été produite dans le but spécifique de secourir « [...] les funestes dégâts des écoles mineures ; les fonder à nouveau ; et les multiplier dans leurs royaumes, et tous leurs domaines [...] » (LOI DE 1772, p. 6). Face à la laïcisation de l'enseignement et face aux progrès de l'État portugais, la loi du 6 novembre 1772, spécialement destinée aux domaines d'outre-mer, officialisait les possibilités d'une éducation scolaire à caractère particulier à réaliser dans un cadre domestique :

Que les particuliers, qui peuvent avoir des Maîtres pour leurs enfants dans leurs maisons, comme cela se produit habituellement, soient autorisés à utiliser cette liberté, car cela ne nuira pas à la Littérature, alors que, comme les autres, ils doivent être examinés, avant d'entrer dans les Études majeures. (LOI DU 6 NOVEMBRE 1772, 2002, p. 318).

Peut-être, en raison de la législation éducative portugaise au Brésil colonial, dans le sillage de cette époque qui était le XVIIIe siècle, des écoles et des scolarisations à caractère non institutionnel ont été installées dans l'univers familial du milieu rural de la capitainerie du Piauí, espace producteur et reproducteur du travail agricole et de l'élevage extensif du bétail vacum et chevauchant pour la consommation intérieure et pour les échanges. Dans cet espace et ce scénario, l'éducation scolaire particulière pourrait se réaliser de différentes manières en fonction des circonstances contextuelles des possessions, des convenances et des opportunités existantes des apprentis et des agents éducatifs. Cette variété de situations aurait rendu possible la création d'une diversité d'établissements d'enseignement privés.

Au XIXe siècle, plusieurs réformes et même des projets de réforme de l'enseignement au Portugal ont été réalisés dans la conjoncture politique et idéologique de la révolution libérale de Porto (1920) lorsque « l'instruction publique est devenue la prérogative du libéralisme ». (MAGALHÃES, 2013, p.5) ont fortement influencé la planification et les tentatives d'organisation de l'éducation brésilienne. Il n'est pas surprenant que les propositions d'organisation scolaire présentées dans les interventions des députés brésiliens aux Cortes Constituentes portugaises installées le 24 janvier 1821 (FERNANDES, 2005) ont répondu aux principes et aux lignes directrices de la pensée libérale.

Sur cette période, des études menées par Vieira (2013) semblent indiquer que des actions similaires ont également été pensées et prévues pour l'éducation piauiense en réponse aux déterminations de la première Magna Brasileira en 1824, de la loi éducative de 1827 et d'autres normes qui ont présenté des déterminations sur l'augmentation du réseau scolaire, la gratuité et l'obligation de l'enseignement, les plans d'enseignement, les méthodes d'enseignement et le profil souhaités pour les maîtres des garçons et des filles.

Nous soulignons l'acte additionnel de 1834 qui a délégué aux assemblées législatives provinciales le pouvoir de légiférer et d'organiser de l'instruction publique primaire et secondaire. Cependant, les efforts déployés pour créer des écoles publiques dans la ville, les villages et les villages de la province du Piauí n'ont pas réussi à atteindre les lieux les plus éloignés du siège provincial. Face à l'incapacité politique et économique de mettre en pratique dans la Province ce qui était préconisé dans les lois et face à la demande pour la scolarisation des enfants et des jeunes, Certains citoyens piauienses ont décidé de mettre en place différentes modalités d'école qui fonctionnait dans la maison des maîtres pour un public payant ou parfois subventionné par l'État.

En termes méthodologiques, nous avons précisé que ce travail faisait partie d'une proposition de recherche qui a eu pour objet d'étudier les institutions éducatrices d'enfants au Piauí pendant l'interstice temporel qui couvre les années 1730 à 1859. Il s'agit d'un travail dans le domaine de l'histoire de l'éducation qui parcourt les chemins méthodologiques d'une sociologie historique, pouvant être classé comme de type descriptif, mais aussi une histoire analytique avec une approche qualitative des sources d'information.

Les sources d'information que nous utilisons pour l'élaboration de ce travail comprennent deux modalités : bibliographiques et documentaires. Les sources bibliographiques sont composées d'œuvres à la fois historiques qui travaillent divers aspects de la société et de la culture brésilienne et piauiense, comme des œuvres qui traitent spécifiquement de l'histoire de l'enseignement dans la période coloniale et impériale au-delà de certaines œuvres littéraires de la période étudiée qui peuvent informer sur les us, coutumes et comportements des piauienses.

En ce qui concerne les sources documentaires, celles-ci comprenaient l'ensemble des documents imprimés et manuscrits, produits aux XVIIIe et XIXe siècles de nature administrative (lettres de sesmarias, registres paroissiaux, correspondances en général), sources de nature notariée et législative (inventaires, testaments, bénédictions), sources judiciaires (procédures criminelles), sources traitant plus spécifiquement de l'éducation scolaire (concours pour les matières, lois sur l'organisation de l'enseignement, cartes d'inscription et fréquences des élèves), par les pouvoirs exécutif et législatif appartenant aux Archives publiques du Piauí, Archives d'outre-mer de Lisbonne, ainsi que d'autres documents conservés dans des avoires privés.

Les analyses des sources, ainsi que la tessiture du texte, ont été incorporées dans les hypothèses théoriques conceptuelles élaborées par les sociologues français Vincent, Lahire et Thin (2001) en ce qui concerne la notion de forme scolaire qu'ils comprennent comme un mode de socialisation spécifique de l'enfant et du jeune, pensé et voulu comme éducatif, sans autre fonction sociale que celle d'éduquer. La compréhension de l'enseignement particulier, adoptée dans ce travail comme objet d'étude, est articulée avec la notion de pratique culturelle qui est liée à d'autres pratiques (politiques, sociales, discursives) permet de connaître les modes de faire l'éducation dans sa forme scolaire dans les groupes sociaux (CHARTIER, 1990, p.23).

Bien sûr, pour écrire sur l'histoire de l'enseignement privé au Piauí, il faut penser aux transformations auxquelles est lié le développement de cette forme scolaire. Selon Vincent,

Lahire et Thim (2001, p.42), ces transformations sont notamment liées aux changements intervenus dans les formes politiques d'exercice du pouvoir et dans les « [...] différentes appropriations [de la forme scolaire] opérées par les divers groupes sociaux ».

La coupe chronologique adoptée, 1770 - 1860, exprime une période de l'histoire de l'éducation au Piauí où l'on peut constater des signes d'une certaine diffusion des idées libérales qui instillaient l'intérêt de particuliers à la créer, à leurs frais, institutions d'éducation des enfants et des jeunes. C'est aussi la période de généralisation d'une forme scolaire de socialisation de l'enfant et du jeune dans le Piauí impérial, où nous pouvons assister à l'expansion et à la portée des pratiques éducatives scolaires pour un nombre croissant de personnes qui, d'une manière ou d'une autre, étaient en mesure de payer pour leurs services.

1. La réglementation de l'enseignement privé

Dans le Piauí, depuis la fin du XVIII^e siècle, des écoles privées ont commencé à fonctionner dans la maison des enseignants pour un public payant ou subventionné par l'État. Au début, comme dans d'autres parties du Brésil colonial, l'enseignement privé était décentralisé dans ses méthodes, son contenu et son matériel didactique, chaque école fonctionnait d'une manière qui lui était propre, probablement sans intervention directe du gouvernement. A partir des années 1830, peu après l'acte additionnel de 1834, les professeurs privés sont convoqués pour se qualifier selon les exigences des lois de leurs provinces respectives.

Mais c'est dans les années 1840, lorsque la classe politique brésilienne a compris que la légitimité de l'État impérial passait nécessairement par la centralisation des actions gouvernementales, qui commencent à proliférer des lois réglementant l'enseignement privé par la même forme scolaire que l'enseignement public. Dans la province du Piauí, par exemple, les écoles privées ont été réglementées par une loi publiée le 6 octobre 1845 que l'article 40 stipulait, que toute personne pouvait ouvrir une école privée, à condition qu'il ait obtenu une licence auprès du directeur de l'instruction publique de sa circonscription.

Par conséquent, le directeur ne pourrait accorder le congé demandé qu'après s'être assuré de la moralité et de l'aptitude du demandeur, et examiner si le plan d'études présenté par le professeur particulier était conforme aux orientations de la pédagogie moderne prévoyant, entre autres, un temps scolaire différent du temps de vie de l'enfant dans les communautés, l'utilisation de nouveaux matériels didactiques et de contenus scolaires qui différencient les pratiques éducatives à l'école de celles vécues en milieu familial ou dans la vie sociale plus large.

L'article 42 de la loi précitée garantissait la subvention du gouvernement aux personnes des villes et villages qui recevaient et retraitsaient des élèves d'autres localités. D'où l'intérêt de certains professeurs privés de la province du Piauí à faire fonctionner leurs écoles en tant qu'internat.

Article 42. Ayant la pension plus de cinq retraités de l'extérieur de la ville, ou Vila, recevra son administrateur pour chacun d'eux, dans chaque année complète, la gratification de 20.000 accusés jusqu'au nombre de vingt retraités, et pour chacun des autres qui dépassent ce

nombre, la gratification de 10000 accusés. Les gratifications seront payées par les caisses publiques, la vue des attestations du Directeur, qui ne les donnera qu'à l'administrateur, qui accomplira bien ses devoirs (LOI DE 198..., 1845, p. 213).

En 1850 fut publiée la résolution 287 qui établissait plusieurs dispositions sur l'instruction publique. Comme il ne pouvait en être autrement, cette loi a également fait référence à l'enseignement privé dans le Piauí, confirmant ce qui avait déjà été déterminé dans la loi de 1845. L'année suivante, en 1851, une nouvelle résolution est publiée sous le numéro 305, il y est de nouveau stipulé que les directeurs de l'instruction publique pourraient accorder une licence à toute personne qu'ils jugeraient apte à ouvrir des écoles privées ou à établir des maisons dans lesquelles ils accueillent et pensent les élèves, pas seulement dans les villes, mais aussi dans les villages du Piauí.

2. Maîtres, savoirs et modalités scolaires

En réalité, l'école privée était en plein développement dans la province du Piauí depuis les années 1840. Il conviendrait donc dans ce texte de s'opposer au jugement négatif d'une certaine historiographie locale, une ambiance socioculturelle d'un intérêt significatif de la part des familles piauiense pour une forme scolaire de socialisation de l'enfant et du jeune. Bien que de nombreuses écoles primaires et secondaires créées par l'initiative privée du Piauí dans la première moitié du XIXe siècle aient été éphémères, il est impossible de nier leur existence en nombre pertinent à la situation de la Province à ce moment de son histoire. Derrière les uns et les autres se trouvaient les maîtres avec leurs plans d'études, leurs méthodes d'enseignement, leurs heures d'école, leurs outils pédagogiques et leurs élèves. Nous devons donc les interroger :

a) Écoles Internats

L'école du sergent-chef Marcos Francisco de Araújo Costa à Fazenda Boa Esperança

Il est tout à fait possible que l'initiative du sergent major Marcos Francisco de Araújo Costa de créer un internat à Piauí dans les années 1770 ait été pionnière. Selon le récit de Rêgo (1986), l'école internat du professeur Marcos Francisco était fréquentée par huit, neuf ou dix garçons de maximum 14 ans. Ce sont ses élèves, en plus de leurs propres fils, les enfants de parents, amis et quelques enfants orphelins avec des penchants pour l'apprentissage des premières lettres.

Les cours à l'école internat du professeur Marcos Francisco se déroulaient dans une grande salle, éclairée, aérée et meublée d'un cadre en bois peint en noir, de pierres de tauá à écrire sur le tableau, une grande table et deux longs bancs où les garçons s'asseyaient tranquillement pour apprendre à lire, à écrire, à compter et à faire des prières. Les plus avancés étudiaient la grammaire portugaise et la grammaire latine dont les règles étaient apprises par cœur. Suivant la coutume de l'époque, Marc François utilisait la méthode d'enseignement individuelle. Bien que certaines explications aient eu lieu simultanément pour tous les élèves comme dans les moments des lectures à haute voix de lettres ou de extraits de la bible et encore quand il

racontait des histoires sur les peuples et les coutumes du Portugal. Tout est raconté par un langage savant.

L'école du baccalauréat Miguel de Sousa Borges Leal Castelo Branco à Oeiras

Il semble qu'il ait fallu attendre le tournant du XIXe siècle pour voir la création d'une autre école privée à Piauí. Il s'agit du collège que le Dr. Miguel de Sousa Borges Leal Castelo Branco a essayé de créer dans la ville d'Oeiras en 1807. Selon Costa (1909, 1974), dès la fin des études supérieures au Portugal et de retour dans son pays natal, le Dr. Miguel de Sousa Borges Leal Castelo Branco constate que la majorité absolue de la population piauiense ne savait pas lire et écrire, comme il l'a clairement fait une décennie plus tard, dans son discours d'adhésion aux cours constituantes :

« Je me suis consacré aux études, je suis venu au Portugal ; je suis resté ici pendant douze ans; peut-être, me voici, mécontent peut-être, je suis retourné dans ma patrie; aucune autre connaissance n'avait plus que celles de sept ans de l'université, Malgré cela, il vivait parmi des hommes qui ignoraient les premières lettres, car dans la province du Piauí deux tiers d'entre elles ne savent ni lire ni écrire. Grand malheur ! » (DISCOURS D'ADHÉSION AUX CORTES CONSTITUANTES, 1822, p. 263).

Selon la circulaire de 1807, le collège du Dr. Miguel de Sousa Borges Leal Castelo Branco fonctionnerait à des prix modiques comme une école de caractère internat et externe. Les cours débutent en janvier 1808, avec l'enseignement du latin, de la philosophie morale, de la philosophie rationnelle, de la rhétorique et du français. Ce serait donc une école qui chercherait à maintenir la tradition universaliste et littéraire de la culture coloniale. Selon Costa (1970), cet éducateur, que nous supposons avoir été l'une des premières expériences d'enseignement particulier au Piauí, a eu une existence éphémère, voire n'a pas fonctionné efficacement par manque de clientèle.

L'école du père Marcos de Araújo Costa à Fazenda Boa Esperança

Le père Marcos de Araújo Costa était le fils du sergent major et maître d'école privée Marcos Francisco de Araújo Costa. Suivant l'exemple du père, il se distingua dans la scène historique de Piauí comme éducateur, propriétaire et maître d'un collège privé, organisé sous forme d'internat masculin. Il prédominait dans l'école du prêtre-maître des matières caractéristiques de l'enseignement secondaire, mais là aussi on enseignait les premières lettres.

Enquête réalisée par Sousa Neto (2009) sur un groupe représentatif d'anciens élèves dudit Père, nous permet de penser que cette institution éducative aurait été plus souvent réservée aux parents et amis de celui qui l'a créée et qui y étudiaient sans frais, soi-disant. Selon les données enregistrées dans les rapports du Président de la Province (1845, 1846), le nombre d'élèves admis dans le collège de la ferme entre 20 et 40 garçons, généralement des enfants des bonnes familles du Piauí, avaient droit à la nourriture, le remède et l'accès garanti aux cours des premières lettres, latin, philosophie, grec, rhétorique, français, théologie dogmatique, sciences naturelles et mathématiques.

Les récits de l'ancien élève du pensionnat, Chanoine João de Sousa Martins (1998), nous permettent de comprendre qu'il y avait dans cette école le culte religieux dans les premières heures de la matinée, pause repas, suivie de nouvelles activités scolaires jusqu'à l'heure du déjeuner. Après une pause pour le repos, les études reprenaient tout le soir. Le soir, juste après le souper, le prêtre-enseignant racontait les histoires de certains saints ou demandait aux élèves de lire à haute voix des extraits d'œuvres moralistes, avant de se coucher, ils faisaient collectivement leurs prières.

L'école primaire du père João José de Carvalho à Batalha

L'école primaire privée du père João José de Carvalho a été créée dans le village de Batalha, municipalité de Piracuruca (PI) en 1843. Il avait pour but pédagogique d'éduquer et d'instruire les garçons et les filles par un plan d'étude qui comprenait la doctrine chrétienne, la lecture, l'écriture et l'arithmétique par la méthode de Lancaster, ainsi que la musique et le chant grégorien, l'écriture marchande et les parties pliées. C'était une école qui fonctionnait sous forme d'internat et d'externat.

La même année 1843, entre août et novembre, on leur a remis les dix premiers (10) élèves:

« [...] le 8 août de cette année [1843], le lieutenant Custódio Lopes Duarte m'a remis ses deux fils, et trois Tutelados: José Ribeiro a 12 a envoyé deux fils; le 16 Antônio Simões da Cruz, 2 filleuls: le 5 novembre, l'orphelin Césarien de ma tutelle est entré en ma compagnie, et depuis Maranhão, il y avait déjà avec moi un filleul. » (OFFICE DANS LEQUEL LE PÈRE JEAN-JOSEPH DE CARVALHO..., 1844, f.1).

Pour chaque enfant inscrit en internat, ayant droit à recevoir une formation scolaire, un déjeuner, un dîner, un souper, des vêtements propres et gominés, le père João José de Carvalho facturait 10.000 réis par mois. Des garçons inscrits sous la forme d'externat étaient exigés un gros bétail ou le montant mensuel de 2:000 réis.

En plus des garçons, l'école-internat-externe comptait en 1844 5 (cinq) filles inscrites. Ces étudiantes apprenaient quelques rudiments de la lecture, de l'écriture et de l'arithmétique et, surtout, de la couture, de la dentelle et d'autres connaissances qui servaient à orner le beau sexe à cette époque. Elle était la maîtresse des filles la sœur aînée du père João José de Carvalho, qui avec lui avait déménagé du Maranhão au Piauí.

Par le communiqué qu'il faisait à la mairie de Piracuruca en cette année 1844, le père José João de Carvalho demandait des renforts publics pour la croissance de son école. Il voulait donc « [...] construire sa propre maison [pour son école] et faire chercher à Maranhão les ustensiles indispensables, comme Lousas [...] » (COMMUNIQUÉ DU PÈRE JEAN-JOSEPH DE CARVALHO, 1844, f. 3).

La communication faite par le père José João de Carvalho à la mairie du village de Piracuruca met en évidence l'imbrication qui existait à cette époque entre l'enseignement d'initiative particulière et les pouvoirs publics. Bien que l'État reconnaisse depuis longtemps le rôle d'éducateur, il encourageait non seulement l'initiative privée pour s'occuper de l'enseignement des premières lettres et de l'enseignement secondaire, mais subventionnait

également des écoles privées, Il louait des bâtiments privés pour servir d'écoles de lettres et donnait des affectations à des professeurs privés.

b) Petites écoles externes

En plus des internats, il existait plusieurs autres petites écoles privées dans la province du Piauí. Selon des recherches menées par Nunes (1975) sur l'éducation scolaire des garçons et des filles dans la province du Piauí, en 1844, il existait environ 28 (vingt-huit) écoles privées à lire, écrire et compter. La plupart d'entre elles étaient situées dans la zone rurale et subsistaient avec le soutien de riches agriculteurs, à savoir : 9 (neuf) dans la municipalité de Valença, 7 (sept) dans la municipalité de Barra, 3 (trois) dans la municipalité de Piracuruca, 2 (deux) dans la municipalité de Principe Imperial et 7 (sept) dans la commune de Parnaguá. D'après l'auteur, il existait probablement des écoles privées de lettres initiales dans toutes les municipalités de la province, mais elles n'étaient pas officiellement enregistrées.

Onze ans plus tard, en 1855, la carte de l'enseignement privé de la province du Piauí enregistre le nombre de 16 (seize) établissements d'enseignement. La plupart de ces écoles étaient destinées à l'éducation des hommes (15) et seulement 1 (une) était destinée aux femmes, 7 (sept) d'entre elles étaient situées dans la capitale, à Teresina, 5 (cinq) dans la ville d'Oeiras, 1 (une) dans la ville de Parnaíba, 2 (deux) dans le village de Principe Imperial et 1 (une) dans le village de União.

Nous avons observé sur la carte que certaines de ces écoles étaient « mixtes », bien que nous ne puissions pas affirmer une fois de plus si les garçons et les filles étaient éduqués et instruits par des programmes d'études similaires, dans le même espace et le même horaire. Il est vrai que, dans l'école du professeur José Pereira Nunes, située dans la ville de Teresina, fréquentaient 13 (treize) garçons et 4 (quatre) filles ; à l'école du professeur Joaquim de Lima Castro, également située au siège de la province était enregistrée la plaque de 37 (trente-sept) garçons et six (6) filles ; dans une situation similaire, avec onze (11) garçons et six (6) filles, se trouvait le professeur d'une école privée de Teresina, José Ricardo de Souza Neves.

La même situation se répétait à l'école de Dona Victória Carolina da Silva Pestana, située à Teresina, qui recevait dans ses classes de premières lettres, 5 (cinq) filles et 1 (un) garçon. En dehors de la capitale de la province, une seule école accueillait des élèves des deux sexes. Il s'agissait de la classe particulière primaire du professeur Luiz Xavier d'Araújo, dans la ville d'Oeiras, qui avait sous sa garde 14 (quatorze) garçons et 6 (six) filles.

Le nombre d'écoles privées, inscrit sur la carte de l'enseignement primaire et secondaire (public et privé) de la province du Piauí de l'année 1858, était de douze (12) institutions de premières lettres. Il y avait 11 (onze) écoles pour hommes, restant le nombre de 1 (une) école pour femmes, bien que dans la classe du professeur Firmo Antônio Marques dans la ville de Teresina était enregistrée la présence de 6 (six) Les filles et dans la classe de l'enseignante D. Ana Cherubina de Jésus a été enregistrée la présence de 3 (trois) garçons et 2 (deux) filles. Dans l'ensemble, il y avait 8 (huit) filles et 184 (quatre-vingt-quatre) garçons inscrits dans une école privée de la province.

L'année suivante, le nombre d'écoles privées atteint 16 (seize) institutions, dont 14 (quatorze) pour les hommes avec 306 (trois cent six) élèves, et 2 (deux) pour les femmes avec 15 (quinze) élèves. Nous avons donc un total de 321 (trois cent vingt et un) élèves fréquentant officiellement l'école primaire de la province du Piauí en 1859. Par les cartes de l'enseignement privé que nous avons analysées (1855, 1856 et 1858), nous avons perçu une certaine inconstance dans l'enregistrement de ces écoles.

Il serait juste de penser d'abord que l'absence d'inscription de certaines écoles d'une année à l'autre était due à l'absence d'envoi des cartes semestrielles respectives au secrétaire du gouvernement, alors principal responsable de l'assemblage des tableaux de démonstration de l'enseignement dans la province. Mais nous devons aussi considérer que la plupart des écoles privées de lettres primaires qui fonctionnaient dans le Piauí à la fin des années 1850, étaient de petite taille.

C'est peut-être pour cette raison qu'à la fin du travail éducatif avec un groupe d'élèves, certains pourraient cesser d'exister. D'autres persisteraient pendant un temps plus long, pouvant changer d'emplacement et même changer de forme, à l'exemple de l'école du père Joaquim Damasceno Rodrigues, qui, sur la carte des cours particuliers existant dans la province en 1855, n'existait plus dans le village de Paulistana comme école primaire et secondaire. Cette année-là, le village de Jaicós était une école secondaire où 31 (trente et un) élèves apprenaient le latin, le français et la philosophie.

Certes, d'autres écoles privées pourraient être mentionnées ici. Cependant, il ne conviendrait pas au but de notre travail de faire une longue relation de toutes les institutions d'enseignement public ou privé qui ont peut-être été créées dans la province du Piauí dans l'interstice temporel de 1822 à 1859. En outre, toutes ne nous ont pas légué des écrits permettant une analyse, même partielle, de leur forme scolaire de socialisation des enfants.

Selon des études menées par Campos (2005), de telles formes d'instruction particulière étaient dotées d'un caractère complémentaire et provisoire, mais ne constituaient pas des exceptions. Au contraire, elles ont dominé tout au long du second règne à la Cour impériale (1831-1889), peut-être comme l'un des moyens trouvés par l'État pour maintenir le contrôle sur les écoles privées, qui devraient obéir au même régime d'organisation et de fonctionnement des écoles publiques.

Considérations finales

À travers les analyses réalisées jusqu'alors, nous avons considéré que la création d'écoles privées urbaines ou rurales, primaires et/ou secondaires, sous forme d'internats ou externes, a commencé à se développer simultanément dans le Piauí depuis la fin du XVIII^e siècle, La croissance est plus forte dans les premières années du XIX^e siècle. On peut aussi en déduire qu'une telle forme scolaire naîtrait du manque de connaissances de base de la culture lettrée (lecture, écriture, calculs arithmétiques, règles de bonnes mœurs) intrinsèque aux affaires agricoles, l'élevage des animaux et les expériences sociales et religieuses quotidiennes. Certes, à la fin de la période coloniale, le métier d'agriculteur à lui seul ne procurerait plus de prestige aristocratique aux propriétaires ruraux, et il faut éduquer les enfants dans le but de les placer dans les fonctions publiques et de cette chance les incorporer à l'élite par les mœurs,

consommation et mode de vie. Mais aussi, les activités menées avec le commerce exigeaient de cette population des connaissances rudimentaires de l'écriture, de la lecture et de l'arithmétique.

Avec l'avènement de l'indépendance politique et administrative du Brésil par rapport au Portugal, nous voyons émerger dans le contexte politique et éducatif piauiense plus grand besoin de scolariser la population. Par conséquent, le développement des écoles privées augmente considérablement dans la province.

Nous avons appris dans les rapports des écoles primaires privées officiellement liées par le gouvernement de la province dans le Piauí entre les années 1840 et 1850, compte le nombre de 29 (vingt-neuf) établissements d'enseignement. Parmi ces écoles, 5 (cinq) appartenaient à des membres du clergé, en plus de l'internat du père Marcos de Araújo Costa, où a fonctionné un cours de lettres dans les années 1840, on peut citer l'école du père Antônio Joaquim de Brito dans la ville de Parnaíba, celle du père Francisco Serafim d'Assis em União (Livramento), celle du père Antônio Silvério de Moura située dans la ville de Teresina et celle du père Sebastião Ribeiro de Lima dans le village de São Raimundo Nonato.

La majorité absolue de ces écoles privées (22) appartenaient à des hommes laïcs, à savoir: José Joaquim Avelino, José Pereira Nunes, Joaquim de Lima e Castro, José Ricardo de Souza Neves, Firmo Antônio Marques, Patrício Ferreira Lima, Patrício Ferreira Lima, João Damasceno Ferreira, Jeremias José da Silva e Melo, Luiz Xavier d'Araújo, Mariano Rodrigues d'Araújo, Roberto Pereira Leite de Souza, Ricardo de Souza Leal, Francisco Barroso de Matos, Francisco Galdino Ramos, Antônio Baptista Lopes Cordeiro, Sinfrônio Olímpio de Moraes, Domingos Herculano Achilles P. Cearense, André Leite Pereira, Felix Soares da Fonseca, Gabriel Ferreira dos Santos e Antônio Ribeiro Soares.

Seules 2 (deux) écoles privées ont été organisées par des femmes : celle de D. Victória Carolina da Silva Pestana et celle de D. Ana Cherubina de Jesus, toutes deux situées dans la ville de Teresina. Ensemble, ces enseignantes et enseignantes privées sont arrivées à éduquer et à instruire environ 462 (quatre cent soixante-deux) enfants 427 (quatre cent vingt-sept) garçons et 35 (trente-cinq) filles par une scolarisation primaire centrée sur les leçons de lecture, dans la mémorisation des tables de multiplication et des comptes faits de tête, dans la récitation du catéchisme, et parfois dans l'écriture de textes et de chiffres.

Et ainsi, ils ont contribué de manière significative à la généralisation d'une forme scolaire de socialisation de l'enfant dans le Piauí impérial, en élargissant sa portée et en élargissant ses actions à un nombre croissant de garçons et de filles qui, d'une manière ou d'une autre, étaient en mesure de payer pour leurs services.

Références

BRÉSIL. Session des Cortes de Lisbonne du 30 septembre 1822. Vote d'adhésion aux cours constituantes du député Miguel Borges de Sousa Leal Castelo Branco. In: COSTA, Francisco Antônio Pereira da. Chronologie historique de l'État du Piauí. 2. ed. Saint-Christophe (RJ) : Editions Artnova, 1974.

CHARTIER, Roger. Histoire culturelle : entre pratiques et représentations. Lisbonne: DIFEL; Rio de Janeiro: Editora Bertand Brasil, S.A., 1990.

COSTA, Francisco Augusto Pereira da. Chronologie historique de l'état du Piauí. Rio de Janeiro: Artnova, 1974.

FERNANDES, Rogério. Les Cortes constituantes de la nation portugaise et l'éducation publique. In: STEPHANOU, Maria; BASTOS, Maria Helena Câmara. Histoires et souvenirs de l'éducation au Brésil (orgs.). Petrópolis, RJ: Voz, 2005.

MAGELLAN, J. La municipalité libérale et la décision politique. Magazine HISTEDBR En ligne, Campinas, SP, v. 13, n. 54, p. 5-14, 2014. DOI: 10.20396/rho.v13i54.8640164. Disponible sur: <https://periodicos.sbu.unicamp.br/ojs/index.php/histedbr/article/view/8640164>. Accès au: 12 mai. 2022.

MARTINS. Récit du chanoine Jean de Sousa Martins. In: CASTELO BRANCO, Homère. Le Père Marcos: l'éducateur, le ministre de Dieu, le politicien, le citoyen civil. Teresina: Graphique du Peuple, 1998.

MARTINS, Ernesto Candeias. Le système scolaire portugais. Disponible dans : file:///C:/Users/alven/Téléchargements/A%20historiographie%20éducation%20système%20école%20em%20portugal_2.pdf.

NUNES. Odilon. Recherches pour l'histoire du Piauí. Rio de Janeiro: Artnova, 1975.

PIAUI. Communiqué du 15 avril 1844 du père José João de Carvalho [participant] à la présidence et à la mairie de Piracuruca la création d'une école internat et externe pour les garçons et les filles dans le village de Batalha. Piauí: Archives publiques de l'État, [1844]. (document unique, cx 406, deuxième législature, années : 1838-1839).

_____. Loi n 198 - publiée le 6 octobre 1845, donnant des dispositions sur l'instruction publique. In: Livre d'enregistrement des lois et des résolutions de l'Assemblée de la province (1843-1848). Oeiras, (PI): Typographie de la province, 1848.

_____. Cartes de l'enseignement primaire et secondaire de la province du Piauí de l'année 1845 à 1859 annexées aux rapports des présidents de la province du Piauí présentés lors des ouvertures de l'Assemblée législative provinciale de 1845 à 1859. Article détaillé: Typographie provinciale 1845-1859.

_____. Résolution n° 287, publiée le 11 septembre 1850, établissant diverses dispositions sur l'instruction publique dans le Piauí. In: Code des lois piauienses de 1850. Oeiras: Typographie Saquarema, 1850.

_____. Rapports des Présidents de la province du Piauí. Oeiras (PI): Typographie provinciale. 1845-1859.

REGO, José Expedito. Cow-boy et vicomte. Teresina: Projet Petrônio Portela, 1986.

SOUSA NETO, Marcelo. Entre cow-boys et gentilshommes: société, politique et éducation au Piauí (1820-1850). 2009. 357 f. Thèse (Doctorat en histoire) Programme de troisième cycle en histoire, Université fédérale du Pernambouc, 2009.

VIEIRA, Maria Alveni Barros. Scolarisation des enfants à Piauí: 1730-1859. Teresina (PI) : EDUFPI, 2013.

VINCENT, Guy; LAHIRE, Bernard; THIN, Daniel. Sur l'histoire et la théorie de la forme scolaire. Éducation en revue, Belo Horizonte, n. 33, p. 7-47, juin. 2001.